



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 30/09/2022  
Reçu en préfecture le 30/09/2022  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20220927-2022\_09\_245-DE

**SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022**

**2022-09-245 – 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 21/09/2022**

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Daniel Malville à Vayres (33870), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents : 52**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc LETERME, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Julie DUMONT, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

**Absents : 14**

Michel MILLAIRE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Didier CAZENAVE, Christophe DARDENNE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 11**

Patrick MERCIER pouvoir à Jérôme COSNARD, Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Gabi HOPER pouvoir à Philippe BUISSON, Sandy CHAUXEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Monique JULIEN pouvoir à Denis SIRDEY, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Laurent KERMABON, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**ENFANCE, PETITE ENFANCE  
REVERSEMENT DU FINANCEMENT DE LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE AU  
TITRE DE L'ANCIENNE PRESTATION DE SERVICE ENFANCE JEUNESSE**

Sur proposition de Monsieur Laurent de LAUNAY, Vice-président en charge de la petite enfance et de l'enfance, et de Monsieur Thierry MARTY, Vice-président à la jeunesse, l'insertion, l'attractivité du monde étudiant et à la démocratie participative ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts de la Cali,

L'évolution de la politique de contractualisation de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) conduit à l'arrêt progressif des financements au titre de la Prestation de Service Enfance Jeunesse (PSEJ), adossée au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Celui-ci détermine les modalités de financement entre collectivités, CAF et MSA.-

Les CEJ ont pris fin au 31 décembre 2019, sans possibilité de renouvellement. Les financements prévus dans ces contrats sont désormais organisés comme suit :

- Les financements de la CAF : Conformément aux orientations de la CNAF, les financements enfance et jeunesse devront être intégrés dans la Convention Territoriale Globale (CTG), au même titre que les aides liées à l'habitat, l'action sociale, etc.  
Ainsi, des avenants à la CTG 2017-2020 ont permis d'y adosser ces financements, désormais dénommés Bonus Territoire, pour l'année 2020 et 2021. Ces derniers figureront également dans le renouvellement de la CTG, actuellement en cours de négociation et prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- Les financements de la MSA : la MSA de la Gironde, avait fait le choix de compléter les financements de la CAF pour les structures d'accueil, sur ses fonds propres et sans s'appuyer sur des dispositifs financiers nationaux. Il s'agissait d'une spécificité locale, qui a pris fin avec le CEJ. Ainsi, les collectivités qui bénéficiaient de cette aide de la MSA n'en ont perçu que 50 % au titre de l'année 2020 et 40 % en 2021. Ce financement devait prendre fin en 2022.  
Toutefois, la MSA, dans le cadre de son dispositif Grandir en milieu rural, a décidé de prolonger ce soutien jusqu'en 2023 inclus.

Les structures communautaires sont impactées, tout comme les activités périscolaires des communes d'Abzac, Saint Médard de Guizières, Coutras, Saint Seurin sur l'Isle, Guîtres, Saint Denis de Pile et Libourne.

Il est précisé que ces financements MSA sont versés à La Cali, laquelle procède au reversement à chaque commune, conformément au CEJ. Enfin, le reversement 2022 prend en compte la rétrocession du centre de loisirs à Abzac et de la Ludothèque à Libourne.

Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 19 septembre 2022,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- procéder au titre de l'exercice 2022 aux reversements des aides de la MSA selon le détail ci-dessous :

<b>COMMUNES BENEFICIAIRES AU TITRE DU CEJ</b>	<b>AIDES MSA « GRANDIR EN MILIEU RURAL 2022 » A REVERSER AUX COMMUNES</b>
ABZAC (Activités périscolaires et centre de loisirs rétrocedé)	691,29 €
SAINT MEDARD (Activités périscolaires)	491,87 €
COUTRAS (Activités périscolaires)	800,93 €
SAINT SEURIN SUR L'ISLE (Activités périscolaires)	299,30 €
GUITRES (Activités périscolaires)	205,79 €
SAINT DENIS DE PILE (Activités périscolaires)	306,39 €
LIBOURNE (Activités périscolaires et ludothèque rétrocedée)	230,65 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 026,22 €</b>

- signer tous documents administratifs et comptables afférents à la présente délibération.

*Imputation comptable : service gestionnaire COOR 0 / article 657641*

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

Fait à Libourne 03 octobre 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
et par délégation  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le



ID : 033-200070092-20220927-2022\_09\_245-DE

